



**Les Amis
de la Terre
France**

**INSTITUT
ROUSSEAU**

Analyses et commentaires des banques en réaction au rapport *Actifs fossiles : les nouveaux subprimes ?*

Lors de la réalisation de l'étude ayant aboutie aux données qui ont servi de socle au rapport [*Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ? Quand la financer la crise climatique peut mener à la crise financière*](#), puis lors de la rédaction de ce rapport, les onze banques européennes concernées ont été contactées. Elles ont notamment pu apporter des précisions sur les données étudiées, puis une réponse officielle au rapport. Ce document présente un résumé de ces échanges ainsi que l'ensemble des réponses officielles reçues.



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

Contexte pour BNP Paribas

BNP Paribas, plus importante banque de la zone euro, détenait en 2019 un total de 80 milliards d'actifs fossiles – dont 41 milliards d'actifs de crédit et 39 milliards dans ses portefeuilles de marché. Ses fonds propres étaient eux de 81 milliards. Son ratio actifs fossiles / fonds propres est donc de 99 %.

BNP Paribas n'a pas transmis de réponse officielle mais a accepté que soit publié les commentaires suivants issus des échanges durant les travaux.

Lors de l'étude, les discussions avec BNP Paribas ont été constructives et ont permis d'affiner les données exposées dans le rapport.

De plus, lors de nos échanges, la BNP Paribas a tenu à rappeler qu'ils prenaient de plus en plus en compte les enjeux climatiques dans leurs politiques de financement et d'investissement. Ils nous ont fait notamment remarquer qu'ils avaient pris des engagements fin 2017 au travers de leur politique de financement et d'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz non-conventionnelles, interdisant notamment de financer les entreprises fortement impliquées dans ces activités – via des critères concernant le chiffre d'affaire et les réserves - ainsi que les projets majoritairement dédiés au transport et à l'exportation de gaz et de pétrole de schiste ou de pétrole issu des sables bitumineux, et les projets d'exploration ou de production de gaz et de pétrole en Arctique (offshore) ainsi que sur l'Arctic National Wildlife Refuge depuis fin 2020. Ils ont aussi décidé de renforcer leurs engagements en mai 2021, visant une baisse de 10 % du montant de leur exposition de crédit aux activités d'exploration-production de pétrole et de gaz d'ici 2025.



Contexte pour le Crédit Agricole SA

CASA possédait, en 2019, 71 milliards d'euros d'actifs fossiles dans son bilan selon notre étude alors qu'elle avait 54 milliards d'euros de fonds propres. Son ratio actifs fossiles / fonds propres est de 131 %, soit le plus élevé des 11 grandes banques de la zone euro.

Les échanges avec le Crédit Agricole SA ont été constructifs et nous ont permis une meilleure précision dans l'exploitation de leurs données.

Dans la réponse ci-dessous de la banque, nous pouvons noter que notre périmètre d'étude est évidemment plus large que celui exposé par la banque (prenant donc en compte les actifs fossiles sur un périmètre plus complet), mais aussi que CASA mets en avant une baisse de leur exposition entre 2019 et 2020, ce que notre étude ne traite pas étant focalisée sur l'année 2019.

Ensuite, il est à noter que cette étude est effectuée sur le périmètre de CASA et non du Groupe Crédit Agricole dans son entièreté, étant donné la meilleure qualité des données sur ce périmètre. D'où le fait que le ratio « actifs fossiles / fonds propres » soit calculé sur les fonds propres de CASA et non du Groupe Crédit Agricole. Toutefois, il semble d'après leur réponse qu'en cas de problèmes financiers de CASA, le groupe Crédit Agricole viendrait à son secours, avec 44 milliards d'euros supplémentaires de fonds propres (le groupe Crédit Agricole compte 59 milliards d'euros de fonds propres, mais notre étude a déjà intégré 15 milliards d'euros de fonds propres rajoutés à ceux de CASA étant donné que CASA possède 25% de la structure portant le Groupe Crédit Agricole).

Réponse officielle de CASA

« Cher Monsieur,

Nous souhaitons réagir sur plusieurs points qui sont erronés dans votre rapport sur les actifs fossiles des banques. Vous avancez, en effet, des chiffres et une analyse concernant le groupe Crédit Agricole que nous contestons fermement.

Conformément à notre engagement de transparence, nous avons choisi de publier l'exposition de nos portefeuilles aux différentes énergies fossiles et non fossiles. Nous avons ainsi publié dans notre Document Universel d'Enregistrement 2020 page 64 à 66 le mix énergétique de nos quatre métiers principaux (grande clientèle, Asset management, assurances et PME) pour 2019 et 2020. Ce mix détaille les encours et investissements sur les énergies fossiles de Crédit Agricole S.A.

Le financement des énergies fossiles (grande clientèle et PME) pour 2020 est de 13 514 millions d'euros (vs 14 213 millions d'euros en 2019) en baisse de 4,9%. Les investissements dans des énergies fossiles sont de 14 087 millions d'euros (vs 16 538 millions d'euros en 2019) en baisse de 14,8%.

Comme vous pouvez le constater ces chiffres sont loin de ceux que vous avancez.

Par ailleurs, si vous consultez notre document, vous verrez que dans cette même année nous avons accru nos financements vers les énergies renouvelables et n'avons donc pas été empêchés, comme vous l'alléguez, de financer et soutenir en cette période de crise les acteurs travaillant pour la transition énergétique (le détail de nos financements sont présentés dans les mêmes tableaux). Nous rappelons que ce document est audité et certifié par des commissaires aux comptes.

Concernant le montant des fonds propres de Crédit Agricole SA, il faut vous référer aux fonds propres du groupe Crédit Agricole. En effet, toutes les entités du groupe Crédit Agricole bénéficient du mécanisme

légal de solidarité interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier tel que détaillé en page 411 de notre Document d'enregistrement universel. Le Groupe Crédit Agricole dispose de l'un des meilleurs niveaux de solvabilité parmi les banques européennes comparables, avec un ratio CET1 phasé de 17,2 % au 31 décembre 2020. Il est largement supérieur aux exigences réglementaires minimales (8,9 % au 31/12/2020).

Le montant des fonds propres du Groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 118,3 mds d€ (vs 107,7 Mds € en 2019). Ces données sont publiques et publiées dans nos états financiers.

Nous réfutons donc le ratio de 136% pour lequel nous ne reconnaissons ni le numérateur ni le dénominateur.

Cordialement,

L'équipe RSE »



Contexte pour la Société Générale

Société Générale possédait, en 2019, 54 milliards d'euros d'actifs fossiles dans son bilan alors qu'elle n'a que 44 milliards d'euros de fonds propres. Son ratio actifs fossiles / fonds propres est donc de 124 %, soit le deuxième plus élevé après Crédit Agricole SA.

La Société Générale n'a pas réagi lors de la construction des données, mais a souhaité donner une réponse officielle à la publication du rapport, qui est donc reportée ci-après.

Réponse officielle du Groupe

« Messieurs,

Nous avons pris note des éléments que vous nous avez transmis concernant le rapport « Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ». Nous avons également étudié la note méthodologique présentant les éléments vous ayant permis le calcul des résultats présentés.

Concernant la méthodologie appliquée dans votre rapport, et les résultats qui en découlent, nous notons que l'approche ne tient pas compte de la sélectivité de nos portefeuilles sectoriels, ni de la stratégie à venir des entreprises clientes, qui sont précisément les points différenciant sur lesquels Société Générale intervient dans une démarche effective de transition.

Nous contestons par ailleurs le principe même de comparer en un seul indicateur des informations de nature très différente que sont le montant de fonds propre et l'exposition brute, et d'en tirer des conclusions sur la solidité financière de notre établissement.

Société Générale construit depuis une dizaine d'années un cadre de gestion des risques climatiques qui est détaillé dans le rapport Climat¹ que nous publions depuis 2019. Celui-ci aborde la double matérialité de la question climatique pour le secteur financier : risques financiers découlant de la transition et des changements climatiques d'une part, et impact des activités financières sur le climat d'une part. Il répond ainsi aux exigences des cadres TCFD² et NFRD³. Les principaux axes de notre approche sont les suivants :

L'accompagnement de notre clientèle entreprises dans leur transition énergétique. C'est à notre sens la façon la plus responsable et efficace sur le terrain de concrétiser notre engagement pour la transition. Cela prend notamment la forme d'une orientation des financements, lorsqu'ils sont dédiés, et d'autres

¹ <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2020-12/societe-generale-rapport-climat.pdf>

² Task force on climate related financial disclosures

³ Non financial reporting directive

activités spécifiques vers la transition énergétique. A ce titre, Société Générale est classé au deuxième rang du financement des énergies renouvelables selon IJ Global et s'est fixé comme objectif de contribuer à lever 120 milliards d'euros entre 2019 et 2023. Cela concerne également notre dialogue avec les clients du secteur de l'énergie, qui sont au cœur des transformations à opérer, sur leur stratégie de décarbonation. Ces acteurs sont aujourd'hui, pour la plupart, conscients de l'importance de faire évoluer leur modèle d'affaires, et nombreux d'entre eux sont d'ores et déjà engagés dans cette voie. Il faut souligner que ce sont bien souvent les mêmes entreprises qui investissent massivement dans les énergies renouvelables et continuent en parallèle d'être actifs dans les énergies fossiles, reflétant ainsi les besoins actuels d'économies encore très carbonées.

Un pilotage des portefeuilles de financement en alignement avec les objectifs des Accords de Paris.

Nous avons pris l'engagement de fixer des objectifs climatiques pour nos portefeuilles sectoriels les plus émissifs et/ou matériels pour la banque. Les premiers indicateurs et objectifs, couvrant le secteur énergétique, ont été publiés dans notre rapport Climat 2020. Ils intègrent notamment un indicateur de suivi de l'exposition au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz, assorti d'un objectif de réduction de 10% d'ici à 2025 (plus contraignant que le scénario SDS 2020 de l'AIE), ainsi qu'un indicateur de suivi de l'exposition au secteur du charbon thermique avec l'objectif d'une exposition nulle au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs d'extraction ou de production d'électricité dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 ailleurs. Nous allons poursuivre à l'avenir cet effort pour couvrir les autres secteurs pertinents. Nous suivons avec intérêt les différents travaux méthodologiques menés en la matière, y compris par les acteurs académiques et la société civile pour proposer des modes de calcul de l'empreinte climatique des banques et pensons pertinent d'évoluer vers des méthodologies transparentes et partagées sur le sujet, sans minimiser pour autant les complexités et biais attachés à ces différentes méthodologies (facteurs d'émission sectoriels non différenciant, double comptage, modes d'attribution d'émissions aux produits financiers...). En parallèle de nos travaux d'alignement de portefeuilles (dont la méthodologie a été publiée en septembre dernier⁴), qui permettent un pilotage opérationnel, nous travaillons actuellement à une évaluation de l'empreinte carbone de nos portefeuilles (scope 3) afin de gagner en transparence.

Une évaluation et un suivi des risques financiers potentiellement attachés aux activités du Groupe.

Le cadre normatif (et en particulier les politiques sectorielles) offre un premier niveau de gestion de ces risques, qui sont également pris en compte via le déploiement d'outils spécifiques comme un indicateur de vulnérabilité climatique pour les grandes entreprises.

L'ensemble de ces actions pour intégrer les enjeux climatiques ont été menées d'abord à titre volontaire, puis de plus en plus, pour répondre aux cadres réglementaires.

Il est important de souligner en effet que régulateurs et superviseurs développent aujourd'hui au niveau européen un cadre pour la finance durable particulièrement exigeant afin d'assurer une prise en compte adéquate des risques en question. Société Générale monitoré étroitement ces développements et participe aux différentes consultations dans un objectif d'opérationnalisation et d'efficacité des mesures adoptées. Le Groupe a ainsi été volontaire pour participer en 2020 aux deux exercices exploratoires d'analyse de scénarios climatiques organisés par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) et l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR) française. Nous travaillons actuellement à l'alignement de nos pratiques avec les recommandations du guide de la Banque Centrale Européenne sur les risques climatiques et environnementaux publiés l'automne dernier et avons répondu à la consultation de l'EBA portant sur la gestion et la supervision des risques ESG. Enfin, nous travaillons à répondre à l'ensemble des nombreuses autres exigences réglementaires au niveau européen comme au niveau français.

Il ne nous paraît donc pas justifié de laisser penser que ces risques ne sont pas considérés aujourd'hui. En revanche, le secteur bancaire, s'il doit jouer pleinement son rôle dans la transition, ne pourra le faire efficacement qu'en conjonction étroite avec des politiques publiques exigeantes, des stratégies d'entreprises clientes ambitieuses, et des choix éclairés des consommateurs.

Bien sincèrement,

⁴ <https://2degrees-investing.org/resource/credit-portfolio-alignment-katowice-report/>

Le département RSE »



Contexte pour BPCE

BPCE détenait, en 2019, 55 milliards d'euros d'actifs fossiles – dont 38 milliards d'actifs de crédit. Avec un total de fonds propres égal à 66 milliards d'euros, la perte de valeur des actifs fossiles mettrait à mal la situation financière de la banque – ratio actifs fossiles / fonds propres de 84 %.

BPCE n'a pas réagi lors de la construction des données, mais a envoyé une réponse officielle à la publication du rapport, qui est donc reportée ci-après.

Réponse du Groupe

« Bonjour à tous,

Merci pour l'envoi de votre étude.

BPCE souhaite réagir sur les points suivants qui ne sont pas pris en compte dans votre étude lorsque vous faites référence à l'absence d'engagements pris sur les pétroles et gaz non conventionnels :

Natixis, filiale du groupe BPCE, a en effet pris l'engagement dès décembre 2017 de ne pas financer le pétrole issu de sables bitumineux ainsi que l'exploration / production de pétrole en zone arctique.

En Mai 2020, Natixis a pris des engagements d'exclusion sur le pétrole et gaz de schiste (et gère son portefeuille de plus d'1md USD en extinction pour le réduire à 0 fin 2022), venant en complément de l'annonce d'un calendrier de sortie du charbon et d'un renforcement des critères d'exclusion publiés en mai 2020.

Par ailleurs, nous réagissons vigoureusement sur la partie de votre étude intitulée : « 3. La Finance Verte : une fausse solution », alors que l'ensemble des études de place convergent sur le besoin d'accélération de cette activité.

BPCE et sa filiale Natixis soutiennent le financement des énergies renouvelables depuis les années 90.

Au niveau de leur activité de détail, les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne sont impliquées dans le financement de la transition énergétique depuis 2 décennies à travers leur financement de projets respectifs et ceux de la filiale spécialisée du groupe Energéco qui a financé plus de 4,8GW de projets d'énergie renouvelable depuis 15 ans.

Natixis, filiale de BPCE, s'est par ailleurs doté depuis plusieurs années d'une équipe dédiée à la structuration de green loans / bonds, et sustainability-linked loans et se place dans le top 10 des arrangeurs mondiaux de green, social et sustainability bonds en Euro.

En gestion d'actifs, les équipes d'investissement de Mirova lèvent le 5ème millésime de ses fonds d'infrastructure d'énergie renouvelables, 20 ans après la première édition de ce fonds.

Enfin notre activité d'assurance alloue pour sa part plus de 10% annuellement (soit plus de 800m EUR) de ses capacités d'investissement dans des actifs verts et vise d'atteindre un alignement de son portefeuille du compte général sur la trajectoire de Paris d'ici à 2030.

Bien à vous,

L'équipe RSE »



Contexte pour UniCredit

UniCredit avait, en 2019, 45 milliards d'euros d'actifs fossiles au sein de son bilan, contre 43 milliards pour ses fonds propres. UniCredit possède donc un ratio actifs fossiles / fonds propres de 105 %.

UniCredit a effectué de nombreux échanges concernant le rapport mais n'a pas souhaité réagir officiellement à la publication du rapport. Ils ont néanmoins accepté que nous commentions les échanges que nous avons eu à propos de cette étude.

Les équipe d'UniCredit ont fourni de nombreux éléments afin d'améliorer la pertinence des données de l'étude. Leurs efforts et leur disponibilité ont été positifs et nous les en remercions.

Concernant le sujet des actifs fossiles, UniCredit a affirmé à plusieurs reprises qu'ils avaient pour ambition d'avancer sur le sujet tout en améliorant leur transparence. Ils ont par exemple publier leur politique sur le charbon en 2020, assez ambitieuse, et souhaite revoir leur stratégie sur d'autres secteurs controversés afin de mieux prendre en compte les risques environnementaux.



Contexte pour Intesa Sanpaolo

Intesa Sanpaolo possède la somme de 34 milliards d'euros d'actifs fossiles pour 42 milliards dans ses fonds propres. Son ratio actifs fossiles / fonds propres s'élève donc à 83 %. La banque Intesa Sanpaolo se retrouverait en grande difficulté financière en cas de perte de valeur des actifs fossiles.

Intesa Sanpaolo n'a pas souhaité commenter ni les données, ni la publication du rapport. Quelques échanges ont toutefois eu lieu où ils mentionnaient leur désir de travailler davantage sur le sujet.



Contexte pour la Deutsche Bank

Deutsche Bank possède 48 milliards d'euros d'actifs fossiles dans son bilan, contre 44 milliards d'euros de fonds propres pour y faire face. Son ratio actifs fossiles / fonds propres est donc de 109 %.

La Deutsche Bank n'a souhaité répondre ni aux sollicitations sur les données, ni sur le rapport.



Contexte pour la Commerzbank

Commerzbank possède 28 milliards d'euros d'actifs fossiles dans son bilan, soit le plus petit volume des 11 banques étudiées de la zone euro. Par ailleurs, elle n'a que 24 milliards d'euros de fonds propres pour y faire face, bien moins que tous ses grands pairs européens. Son ratio actifs fossiles / fonds propres reste donc très élevé, de 117 %, un peu supérieur à sa concurrente allemande Deutsche Bank.

La Commerzbank n'a souhaité répondre ni aux sollicitations sur les données, ni sur le rapport.



Contexte pour Santander

Santander possède 48 milliards d'actifs fossiles et malgré ce chiffre élevé, c'est la banque européenne qui a le ratio actifs fossiles / fonds propres le moins important, puisqu'il est de 68% – avec 71 milliards d'euros de fonds propres.

Santander n'a souhaité répondre ni aux sollicitations sur les données, ni sur le rapport.



Contexte pour BBVA

BBVA détenait quant à elle, en 2019, 31 milliards d'euros d'actifs fossiles. Ses fonds propres étaient de 44 milliards ce qui fait un ratio actifs fossiles / fonds propres de 72 %.

BBVA n'a pas souhaité commenter ni les données, ni la publication du rapport. Quelques échanges ont toutefois eu lieu où ils mentionnaient leur désir de travailler davantage sur le sujet.



Contexte pour ING

ING avait en 2019 un total d'actifs fossiles de 36 milliards d'euros contre 47 milliards d'euros de fonds propres. Ce qui représente un ratio de 75 %.

ING n'a pas souhaité commenter ni les données, ni la publication du rapport. Quelques échanges ont toutefois eu lieu où ils mentionnaient leur désir de travailler davantage sur le sujet.